

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
Session Été 2022

POL 4080-010 Groupes de pression

Chargé de cours : Alexis Hudelot
hudelot.alexis@uqam.ca
Du 2 mai au 30 juin 2022

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00
Disponibilité : sur rendez-vous
Local A-2855

DESCRIPTEUR OFFICIEL

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

À travers des présentations magistrales, des lectures, des débats et des discussions en classe, ce cours a comme objectif développement d'une réflexion critique sur l'importance des groupes de pression au sein des démocraties libérales. Ce cours est structuré en trois parties. La première partie portera sur les définitions et les théories entourant les groupes de pression et les mouvements sociaux. La deuxième s'intéressera sur certaines études de cas et la dernière sur les l'évolution historique du rapport qu'entretiennent les groupes de pression avec les institutions démocratiques.

En plus des lectures à faire dans le recueil de textes, l'une des exigences de ce cours est de suivre l'actualité dans un média traditionnel (PAS de fil d'actualité) tout au long de la session. Plusieurs éléments des évaluations en appelleront à la capacité de l'étudiante/étudiant à faire des liens avec l'actualité.

Étant donné qu'une participation active est exigée, il est à noter que les téléphones et les ordinateurs portables sont proscrits dans le cadre de ce cours, mis à part lors des présentations des travaux des étudiant-e-s et des débats.

CALENDRIER

Cours 1 (lundi 2 mai) : Introduction

- Présentation du syllabus
- Entente d'évaluation

BLOC A – Définitions et théories

Cours 2 (mercredi 4 mai) : Groupe de pression ou mouvement social ?

- Définitions et objectifs
- Cadres législatifs

Lectures :

Courty, Guillaume (2006) « I. Les groupes d'intérêt : une conception polémique de la vie politique », dans : Guillaume Courty éd., *Les groupes d'intérêt*. Paris, La Découverte, « Repères », p. 7-37. URL : <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/les-groupes-d-interet--9782707148865-page-7.htm> (Disponible en ligne par le portail biblio de l'UQAM)

Érik Neveu (1996). « I / Qu'est-ce qu'un mouvement social? ». *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Repères, p.5-26

Cours 3 (lundi 9 mai) : Théories des groupes de pression (1)

- Théories marxiste et pluraliste
- Théories de la mobilisation des ressources
- Théorie de la capture (ou *regulatory capture*)

Lectures :

Hassenteufel, Patrick (2016). «Les groupes d'intérêt et les mouvements sociaux dans l'analyse des politiques publiques». Dans Brady et autres (eds.), *Groupes d'intérêts et mouvements sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 416 p. (pp.7-31)

Taibbi, Matt (2011). «Is the FCC Covering Up Wall Street Crimes ?», *Rolling Stones*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.rollingstone.com/politics/politics-news/is-the-sec-covering-up-wall-street-crimes-242741/> (Consulté le 30 avril 2021)

Cours 4 (mercredi 11 mai) : Théories des groupes de pression (2)

- Théorie du comportement collectif
- *Groupthink*
- Psychologie de la foule et du public
- Les théories élitistes

Lecture :

Seguin, Charles (2016). «Cascades of Coverage: Dynamics of Media Attention to Social Movement Organizations», *Social Forces*, Vol. 94, No.3, pp.997-1020

BLOC B – Études de cas

Cours 5 (lundi 16 mai) : Lobbyisme

- Encadrement juridique
- Groupes patronaux
- La question des portes tournantes
- Lobbyisme et conservatisme

Lecture :

Yates, Stéphanie et Michel Beauchamps (2008). « Lobbyistes et législation sur le lobbyisme : que nous apprend la récente expérience québécoise? », *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, Vol. 51, No.2, pp.291-316

Cours 6 (mercredi 18 mai) : Syndicalisme

- Histoire du syndicalisme en Amérique du Nord
- Fonctions et pratiques dominantes
- L'antisyndicalisme

Lecture :

Jean-Marc Pottie (1998). *Du combat au partenariat*, Montréal, Nota Bene, 23p.

Cours 7 (mercredi 25 mai) : Relations publiques

- Histoire et évolution
- L'ingénierie du consentement
- «Astroturfing» et études de cas

Lectures :

John Stauber et Sheldon Rampton (2004). « II. Art de l'arnaque et science de la propagande », *L'industrie du mensonge : lobbying, communication, publicité et médias*, Marseille, Agone, pp.31-45.

Bernays, Edward (1928). Chapitres 3 et 4 du livre *Propaganda*. Montréal, Lux, pp.23-46

Cours 8 (lundi 30 mai): Groupes de pression idéologiques

- «Think tanks»
- Techniques particulières

Lectures :

Peter Graefe (2004). « La topographie des think tanks québécois. La construction d'un paysage néolibéral », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, Vol.7, No.1, p 181- 202

Guillaume Lamy (2018). « Think et politiques publiques: la relation des élus avec l'IRIS et l'IEDM à l'Assemblée nationale du Québec » dans Jérôme Couture et Steve Jacobs (dir.), *Démocratie et politiques publiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp.239- 254

Cours 9 (mercredi 1^{er} juin) : DÉBAT EN CLASSE (Séparation du groupe en deux)

Cours 10 (lundi 6 juin) : Histoire des mouvements sociaux

***** **Remise du rapport post-débat** *****

- Retour sur les définitions et approches pratiques d'analyse des mouvements sociaux
- Mouvement des suffragettes et féminisme
- Les droits civiques aux États-Unis
- Émergence du mouvement environnemental

Gemma Edwards (2014). «Infectious Innovations? The Diffusion of Tactical Innovation in Social Movement Networks, the Case of Suffragette Militancy», *Social Movement Studies*, Vol.13, No.1, p.48-69

Visionnement du documentaire «Phoque!» de Raoul Jomphe (2011) – Disponible en prêt à la bibliothèque centrale de l'UQAM et sur YouTube.

BLOC C – Influencer et persuader en démocratie

Cours 11 (mercredi 8 juin) : Mouvements contemporains et représentations médiatiques (1)

- La grève étudiante de 2012
- «Idle no more»

Mathieu, Jean (2014). «L'autopsie d'une crise de légitimité: la grève étudiante de 2012 et l'État.(Québec)». *Les Cahiers de Droit*, Vol.55, No.2, p.417-442

Cours 12 (lundi 13 juin) : Mouvements contemporains et représentations médiatiques (2)

- «Black Lives Matter»
- «Me Too»

John D. Kincaid (2017). « Theorizing the radical right: Directions for social movements research on the right- wing social movements », *Sociology Compass*, Vol. 11, No.5

Cours 13 (mercredi 15 juin) : Pouvoir et contre-pouvoir en démocratie

- Modes de persuasion des Grecs anciens
- La manufacture du consentement

Lecture :

Lippmann, Walter (1922). «The World Outside and the Pictures in our Head», dans *Public Opinion*. New York, Free Press, pp.1-20

Cours 14 (lundi 20 juin) : Influence des (et sur les) médias

- Ingrédients de la nouvelle
- «Talk radio» et modèle de *Fox News*
- Stratégies et relations média

Lecture :

Wohn, Donghee Y. et Bowe, Brian J. (2016). «Micro Agenda Setters: The Effect of Social Media on Young Adults' Exposure to and Attitude Toward News». *Social Media + Society*, vol. 11, No. 1, pp.1-12

Cours 15 (mercredi 22 juin) : EXAMEN FINAL

ÉVALUATION

- **2 Synthèses critiques (10% chacune, total 20% de la note finale)**

Les étudiants devront remettre deux synthèses critiques portant sur des lectures obligatoires. La première devra être remise au plus tard lors de la séance du 30 mai et la seconde lors de la dernière séance de la session. Il est important de noter que chacune de ces synthèses devra être déposée **AU PLUS TARD** le jour où le texte choisi sera discuté en classe.

- **1 Essai suite au débat (30%)**

Lors du cours du mercredi 25 mai, l'enseignant transmettra aux étudiants une série de questions qui seront débattues lors du débat du mercredi 1^{er} juin. Je m'attends à une participation active des étudiant-e-s lors de ce débat, et un rapport de 5 pages devra être remis lors de la séance du 6 juin.

- **1 Examen en classe final (50%)**

Une série de questions sera posée aux étudiantes et aux étudiants qui auront 3 heures pour y répondre.

POL 4080 - Critères relatifs à la qualité de la langue écrite des travaux remis
Qualité de la grammaire (orthographe et vocabulaire) : Perte d'un 1/2 point pour chaque faute de grammaire (incluant l'usage approprié de la ponctuation) jusqu'à concurrence de 5% de la note.
Qualité de la syntaxe (bonne construction des phrases, clarté, efficacité, cohérence) : Perte d'un 1/2 point pour toute phrase mal formulée ou mal construite jusqu'à concurrence de 5% de la note.

Les étudiantes et étudiants doivent se rapporter au Guide de présentation des Mémoires et des Thèses pour tous les travaux remis :

<http://www.guidemt.ugam.ca/>

Les travaux doivent avoir des marges à 2.5cm, les caractères en Times ou Times New Roman (12) et l'interligne à 1.5

CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

Local A-3645

LUNDI AU JEUDI:
AU LOCAL DE 11H À 16H
SUR ZOOM DE 11H À 12H



Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commise par un étudiant, un étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.